



AMBASSADOR COLLEGE
Cours de Bible
par correspondance



**Le mariage est
une alliance**

CE QU'ÉCRIVENT NOS ÉTUDIANTS

J'ai bien reçu votre huitième Leçon du Cours de Bible par Correspondance pour lequel je vous adresse mon plus vif remerciement. Je trouve ces leçons formidables: les explications et les remarques, sont toujours nettes, claires, précises, sans détours, et toujours vérifiables dans la Bible. C'est avec passion que j'étudie chaque question, et chaque fois, c'est une révélation, un émerveillement, une lumière nouvelle pour l'esprit et le coeur.

M.C.
Versailles

J'ai terminé mon Cours biblique. Je suis catholique, mais je dois vous avouer que votre cours m'a aidé à mieux comprendre la Bible. Je vous en remercie beaucoup.

T.M.
Kinshasa, Zaïre

Votre documentation est formidable et très intéressante. Toutes les questions que je me posais sont presque toutes résolues grâce à votre documentation.

B.B.
Black-Laker, Québec

Je crois fermement que vous êtes inspirés par le Saint-Esprit, car vous possédez une très grande compréhension pour les choses divines. Vos paroles nous font du bien, et vont droit au coeur.

J.B.
Mont Joli, Québec

Que Dieu vous bénisse et vous donne une longue vie, parce que vous aidez beaucoup de personnes qui sont en train de chercher la vérité à propos de la parole de Dieu.

J.G.R.S.
Bogota, Colombie

Votre inscription a été payée

Votre inscription gratuite a été rendue possible grâce aux dimes et aux offrandes volontaires des membres de l'Eglise de Dieu et des personnes qui, de leur plein gré, ont choisi de supporter la tâche de l'Eglise. Bien que nous acceptons les dons avec reconnaissance, nous ne réclamons jamais d'argent au public.



AMBASSADOR COLLEGE Cours de Bible par correspondance

LEÇON 17

Ce Cours de Bible international est publié par l'Eglise de Dieu, avec la coopération de l'Ambassador College, 300 West Green St., Pasadena, California 91123 © 1983 Worldwide Church of God. Tous droits réservés pour tous pays, pour la totalité de cette publication. Printed in U.S.A.

Rédacteur en chef: Herbert W. Armstrong

Rédacteur gérant: Richard H. Sedliacik

Assistant de la rédaction: Ronald B. Nelson

Directeur de la distribution: Richard Rice

EDITION FRANÇAISE

Traduit par le Département français, sous la responsabilité de Dibar Apartian. Ce cours est envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui nous en font la demande.

Veillez adresser toute correspondance à LE MONDE A VENIR, selon les indications données ci-dessous:

En France: B. P. 64, 75662 Paris Cedex 14

En Belgique: B. P. 31, 6000 Charleroi 1

En Suisse: Case Postale 10, 91, rue de la Servette, 1211 Genève 7

Au Canada: B. P. 121, Succ. A, Montreal, P.O. H3C 1C5

Aux Antilles: B. P. 710, 97207 Fort-de-France CEDEX, Martinique

ou: B.P. 418, 97163 Pointe-à-Pitre Cedex, Guadeloupe

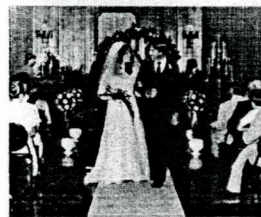
ou: B.P. 1470, Port-au-Prince, Haïti

Au Pacifique sud: P.O. Box 2709, Auckland 1, Nouvelle-Zélande

En Afrique, Asie et Australie: Case Postale 10, 91, rue de la Servette, 1211 Genève 7

Aux États-Unis et ailleurs: P.O. Box 111, Pasadena, Calif. 91123 U.S.A.

IMPORTANT. En cas de changement d'adresse, ne manquez pas de nous écrire immédiatement pour nous donner votre nouvelle adresse, tout en indiquant l'ancienne.



Notre couverture

Lorsque deux fiancés prononcent le "oui" traditionnel, ils concluent une alliance.

L'épouse promet, entre autres, d'aimer son mari et de lui obéir; le mari accepte de pourvoir aux besoins de son épouse, de la protéger et de la chérir... Ce sont là les termes — ou conditions — dans le contrat de mariage. L'Ancienne Alliance, elle aussi, était un contrat de mariage. La présente Leçon révèle quels en étaient les partenaires, les termes mutuellement consentis, et les leçons importantes que nous enseignons la Nouvelle Alliance, aujourd'hui.

Photo Clayton

La vérité sur l'Ancienne et la Nouvelle Alliances

Que représentent, en réalité, l'Ancienne et la Nouvelle Alliances? En quoi concernent-elles les chrétiens engendrés de l'Esprit?

L'opinion selon laquelle les Dix Commandements n'existaient pas avant Moïse, ou ont été abolis par la mort du Christ, est fort répandue, aujourd'hui.

Si l'on en croit cet enseignement, Jésus serait venu pour inaugurer une *Nouvelle Alliance*, comprenant la grâce et certaines promesses, mais aucune loi.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les Dix Commandements ne datent pas de l'époque où Dieu conclut une Alliance avec l'ancien Israël, au mont Sinaï. Ils étaient déjà en vigueur à l'époque d'Adam.

La Loi d'amour antérieure à Adam

Pour bien saisir en quoi consistent l'Ancienne et la Nouvelle Alliances, il importe que nous nous souvenions d'un fait très important: La Loi divine — la Loi de l'amour proprement dit — existait longtemps avant la création d'Adam et d'Eve.

Nous avons vu, dans l'une des dernières Leçons, que la voie selon laquelle les deux Membres de la Famille divine ont toujours vécu est celle de l'amour. Dieu a toujours aimé la Parole, et la Parole a toujours aimé Dieu. Les deux ont toujours vécu en parfaite harmonie (Jean 10:30). L'amour qu'ils éprouvent l'Un pour l'Autre — cette voie — est l'attitude qui motive tout ce que la Famille divine entreprend.

L'amour de Dieu agit toujours pour le bien d'autrui. Dieu Se soucie du bien-être de toutes Ses créatures. L'amour divin se traduit par une attitude de coopération, de service et d'entraide. C'est la voie "qui consiste à donner", au lieu de "prendre".

L'Eternel Dieu veut que nous apprenions tous Sa voie d'amour. Comment la définit-Il? Il est

écrit: "L'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles" (I Jean 5:3).

Lorsque la Parole a été faite chair — en la personne de Jésus-Christ, il y a près de 2000 ans — quelqu'un lui demanda quels étaient les Commandements auxquels on devait obéir. Le Christ lui répondit: "Tu ne tueras point; tu ne commettras point d'adultère; tu ne déroberas point; tu ne diras point de faux témoignage; honore ton père et ta mère; et: Tu aimeras ton prochain comme toi-même" (Matth. 19:18-19). Il ne fait aucun doute que Jésus parlait ici des Dix Commandements.

Les Dix Commandements forment une Loi spirituelle, inexorable et éternelle. Il s'agit d'une Loi qui est amour, et dont l'observance (ou l'accomplissement) constitue l'amour (Rom. 13:10).

L'essence même — pourrait-on dire — des Dix Commandements, qui sont spirituels, consiste à aimer Dieu et à aimer notre prochain (Matth. 22:36-40). Les quatre premiers Commandements nous montrent comment aimer Dieu. Les six derniers nous indiquent comment aimer notre prochain.

Etant donné que la nature même de Dieu est *amour* (I Jean 4:16), Sa Loi reflète Sa nature, tout en nous décrivant Son caractère d'amour. De plus, étant donné que le caractère de Dieu ne changera jamais (Mal. 3:6; Hébr. 13:8), Sa Loi spirituelle ne changera pas non plus; elle ne sera jamais abolie (Ps. 111:7-8).

Les résultats du péché

Pourquoi les hommes ne connaissent-ils pas la

paix universelle, l'harmonie et la coopération? Parce qu'ils transgressent la Loi divine de l'amour. La désobéissance aux Dix Commandements est à l'origine de tous les conflits, malheurs, souffrances et misères que l'humanité a subis depuis Adam.

Notre dernière Leçon montrait comment le Gouvernement divin était administré sur cette planète, lorsque Dieu y plaça les anges pour qu'ils en finissent la création. Le Gouvernement divin, fondé sur la Loi de l'amour, motivait les activités des anges. Il permettait d'harmoniser leurs rapports avec Dieu et entre eux.

La paix, l'harmonie et la créativité avaient existé sur la terre jusqu'à la rébellion (le péché) de l'archange Lucifer contre le Gouvernement divin (II Pi. 2:4). Un tiers des anges suivirent Lucifer dans sa rébellion. L'apôtre Paul a écrit, sous l'inspiration divine, que le péché ne peut pas être imputé là où il n'y a pas de loi (Rom. 5:13). Si Lucifer et ses anges ont *péché*, c'est qu'ils ont transgressé une loi. Les anges qui sont restés fidèles à Dieu ont continué à vivre conformément aux lois divines (Ps. 103:20-21).

Bien plus tard, Dieu créa les premiers êtres humains. Il leur révéla Sa voie. Il leur expliqua qu'en vivant conformément à Sa Loi d'amour, ils

jouiraient du bonheur, de la joie et de la prospérité qui en résultent. Il enseigna à Adam et à Eve les Dix Commandements. Puis, Il les mit en garde contre les conséquences qui résulteraient de leur désobéissance à cette Loi.

Après leur avoir expliqué Sa voie, Dieu laissa nos premiers parents choisir. Adam, pour recevoir le Saint-Esprit de Dieu (symbolisé par "l'arbre de la vie") et pour restaurer le Gouvernement divin ici-bas, aurait dû rejeter la voie de Satan — qui consiste à "prendre" — et adopter la voie divine qui consiste à "donner", c'est-à-dire la voie de la Loi d'amour. Dans le jardin d'Eden, Satan le diable tenta Adam et Eve.

Adam décida de rejeter Dieu. Il a pris cette décision fatale pour lui et pour tous ses descendants. De ce fait, Dieu chassa Adam et Eve du Jardin d'Eden, et barra à l'humanité l'accès au Saint-Esprit. A partir de ce moment-là, Dieu n'allait révéler la connaissance et la compréhension réelles de Sa Loi spirituelle et de Son Plan qu'à ceux qu'Il choisirait (Jean 6:44; et I Pi. 1:10-12).

Les hommes n'allaient pas avoir *libre* accès au Saint-Esprit et à la connaissance spirituelle, tant que le Christ ne serait pas venu pour mettre fin au

LES CONSEQUENCES DU PECHE — Adam et Eve, bien que Dieu leur eût enseigné Ses Commandements, décidèrent de suivre la voie de Satan — se voyant ainsi privés, eux et leurs descendants, de l'accès au Saint-Esprit de Dieu que symbolisait *l'arbre de la vie*.



règne de Satan (Apoc. 20:1-3).

Durant les quelque six "jours" millénaires au cours desquels Satan a régné — et qui touchent bientôt à leur fin — ceux que Dieu a appelés (les premiers, dont le nombre est relativement restreint) ont effectivement reçu Son Saint-Esprit; ils ont été spirituellement engendrés. Ils font maintenant partie d'une Alliance spéciale conclue avec Dieu.

Les Alliances que Dieu fit avec les hommes

Dieu a conclu un certain nombre d'alliances avec les êtres humains. Il y eut les alliances faites avec les patriarches Noé, Abraham, et le roi David. Il y eut également l'Alliance que Dieu fit avec l'ancien Israël, et qu'on appela par la suite l'*Ancienne*

Alliance. Néanmoins, la plus importante de toutes — la Nouvelle Alliance — sera conclue dans l'avenir.

En quoi consistent l'Ancienne et la Nouvelle Alliances? Quel *blâme* la Bible jette-t-elle sur l'Ancienne — et *pourquoi* la Nouvelle est-elle indispensable? Comment pouvons-nous être les bénéficiaires d'une Nouvelle Alliance? *Quand* cette dernière sera-t-elle ratifiée?

Avant de commencer cette Leçon, munissez-vous de votre Bible, afin de pouvoir lire tous les versets cités en tant que réponses aux questions posées. Recopiez ces versets sur un cahier. Non seulement cela vous permettra de revoir ce que vous aurez appris, mais cela vous aidera également à vous rappeler les passages importants. Vous voilà donc prêt à commencer une autre Leçon fascinante!

LEÇON 17

A La différence entre une ALLIANCE et un TESTAMENT

L'une des doctrines les plus fondamentales, que le Christ a révélées à Son Eglise, est celle relative à l'*Ancienne* et à la *Nouvelle* Alliances. Toutefois, beaucoup de gens confondent les mots "alliance" et "testament".

Un testament n'est pas une alliance — et une alliance n'est pas un testament. Pourtant, il semble qu'en matière de religion, on les confonde. Il nous importe de bien comprendre la différence.

Un "testament" est un acte, ou un document, par lequel une personne lègue une partie de ses biens à une autre personne. En général, il ne s'agit pas d'une récompense pour un travail quelconque ou pour un devoir rempli.

En revanche, une "alliance" est un accord mutuel, passé entre deux ou plusieurs personnes; c'est un engagement légal stipulant l'exécution ou l'abstention de certaines choses. Il s'agit d'un document qui contient les termes d'un accord. Dans la Bible, une alliance est un contrat, ou un accord, par lequel l'un des signataires promet à l'autre certaines récompenses, ou certains avantages, en échange de l'exécution de certaines actions.

Veillez noter l'alliance que Dieu conclut avec l'un des patriarches.

1. Quelle alliance Dieu fit-Il avec Abraham? Gen. 12:1-7; 15:18. Quels étaient les termes — ou

conditions — qu'Abraham devait respecter pour s'assurer, lui et ses descendants, des bénédictions, des promesses de l'alliance que Dieu avait faite avec lui? Gen. 12:1; 17:1-9.

REMARQUE: Veuillez noter qu'Abraham devait quitter le pays de ses pères, pour se rendre dans la région de Canaan. Toutefois, il devait aussi remplir une autre condition dans cette alliance: celle de marcher avec Dieu et d'être *intègre*. Si Abraham respectait ces conditions, Dieu S'engageait à tenir Ses promesses envers le patriarche. Notez qu'aucun décès n'était nécessaire pour rendre cette alliance effective — ce qui aurait été le cas s'il avait été question d'un testament.

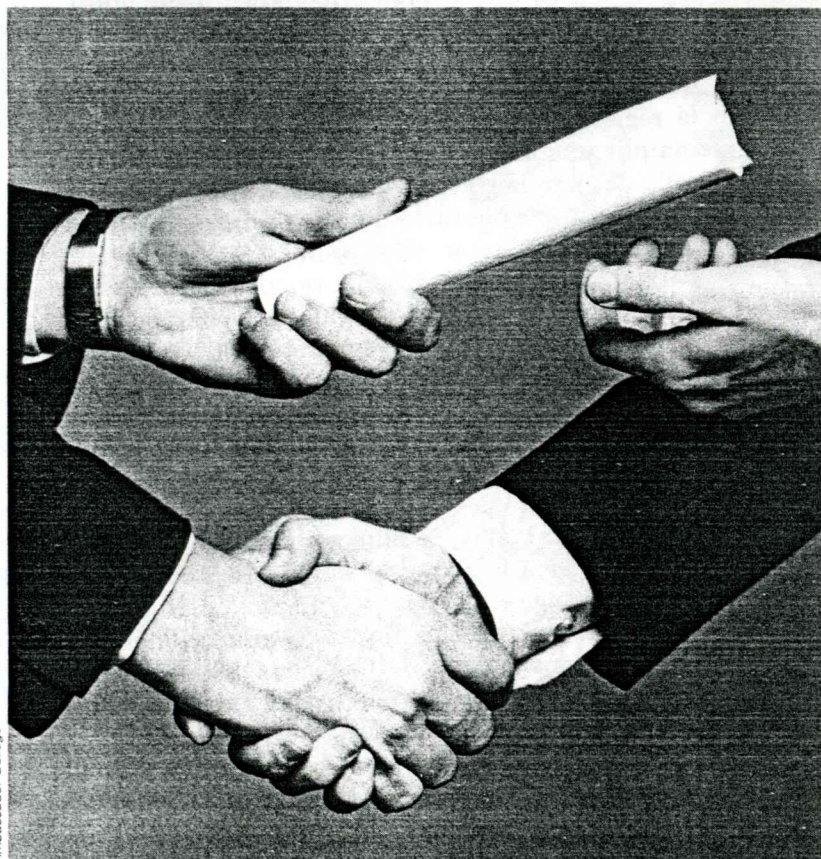
2. Dieu conclut-Il la même alliance avec Isaac, le fils d'Abraham? Gen. 17:19. Auquel des fils d'Isaac l'alliance fut-elle, à son tour, transmise? Gen. 27:27-30.

REMARQUE: L'alliance faite par Dieu à Abraham fut confirmée à Isaac puis à son fils Jacob dont le nom fut changé en Israël.

Bien des années plus tard, une grande famine sévissant dans le pays de Canaan, terre d'Israël, Jacob et sa famille émigrèrent en Egypte, où ils devinrent très nombreux. Là, avec le temps, les Egyptiens les réduisirent à l'esclavage.

3. Dieu fut-Il ému par la captivité des enfants d'Israël? Se souvint-Il de Son alliance avec leurs ancêtres? Ex. 2:23-25.

REMARQUE: Par des miracles prodigieux, Il libéra



QU'EST-CE QU'UNE ALLIANCE?

Le mariage est un contrat — ou une alliance — mutuel confirmé par une cérémonie. En ce monde, les affaires sont conclues par des contrats. Chaque jour, des individus, des entreprises et des nations signent des accords. La Bible montre que Dieu, Lui aussi, a conclu des alliances avec les hommes.

les enfants d'Israël de l'esclavage et les fit sortir d'Égypte.

B L'Alliance conclue avec l'ancien Israël

1. Quel itinéraire Dieu fit-Il emprunter aux Israélites, en route pour la Terre promise? Ex. 19:1-2.

2. Dieu proposa-t-Il de conclure une *alliance* avec les enfants d'Israël? Versets 3-6. Quelle était la part que le peuple devait remplir dans ce contrat? Verset 5. Quelle part Dieu Lui-même allait-Il jouer? Versets 5-6.

REMARQUE: Le Tout-Puissant, par l'intermédiaire de Moïse, proposa aux enfants d'Israël une alliance. Il leur promit que s'ils Lui obéissaient, Il ferait d'eux une grande nation. Notez bien le grand "si" qu'il y avait dans ce contrat!

3. Le peuple accepta-t-il la condition fixée par Dieu? Verset 8.

REMARQUE: Le peuple répondit sans hésiter: "Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit..." Ils étaient tellement sûrs de pouvoir respecter leur part du contrat, qu'ils promirent à Dieu de respecter scrupuleusement l'Alliance.

4. Dès que les Israélites eurent exprimé le désir de faire partie de cette Alliance avec leur Créateur, qu'est-ce que Dieu déclara à Moïse? Qu'allait-Il faire le troisième jour? Verset 11. Comment la Bible décrit-elle cet événement formidable? Versets 16-20.

5. Quelles précisions Dieu donna-t-Il aux Israélites, concernant leur obéissance, afin qu'ils respectent leur part de l'Alliance? Ex. 20:1-17; Deut. 5:6-21.

REMARQUE: Le troisième jour, au milieu des éclairs, des grondements de tonnerre et d'épaisses nuées, la puissante voix de Dieu tonna dans les oreilles du peuple la *Loi fondamentale* sur laquelle s'appuie Son Gouvernement — la *grande Loi spirituelle qui définit le mode de vie divin*.

Cette Alliance conclue au Sinaï — et que l'on appelle aujourd'hui l'ancienne Alliance, — supposait que le peuple d'Israël remplit certaines conditions. Israël devait respecter les Dix Commandements. Si le peuple faisait sa part, Dieu ferait de lui une nation à part. Notez que ces promesses étaient uniquement physiques et nationales. Point question de bénédictions spirituelles.

6. Dieu écrivit-Il Lui-même ces Commandements sur deux tables de pierre? Deut. 5:22; 4:13.

7. Après avoir révélé aux Israélites Ses Dix Commandements, quelles sont les instructions que

Dieu donna au peuple par l'intermédiaire de Moïse? Deut. 6:1; 4:5.

REMARQUE: Il révéla à Moïse des lois additionnelles — diverses applications des Dix Commandements — sous forme de lois et d'ordonnances civiles (énumérées dans les chapitres 20 à 23 du livre de l'Exode). Il ordonna à Moïse d'écrire ces lois et ces ordonnances dans un livre appelé "le livre de l'alliance" (Ex. 24:4, 7). Par conséquent, ces lois additionnelles faisaient aussi partie de l'Alliance conclue entre Dieu et le peuple.

8. Les Israélites promirent-ils solennellement à Dieu d'obéir à toutes les lois de Son Alliance? Ex. 24:3, 7.

9. L'Alliance fut-elle ensuite ratifiée — scellée — avec du sang? Versets 6-8.

REMARQUE: Dès l'instant qu'une alliance est signée, scellée ou ratifiée — c'est-à-dire confirmée — rien ne peut y être ajouté (Gal. 3:15). Tout ce qui est "sous les signatures", pour ainsi dire, n'appartient pas, légalement parlant, à ladite alliance. Notez les mots: "l'alliance que l'Éternel a faite avec vous" (Ex. 24:8). A ce moment-là, cette dernière avait déjà été faite — elle était *ratifiée*. Ceci est très important, et nous verrons plus loin pourquoi.

Si les Israélites avaient respecté la Loi selon la lettre, Dieu aurait tenu Sa part du contrat. Il aurait déversé sur eux toutes les promesses matérielles mentionnées dans cette Alliance *matérielle* (Lév. 26:3-13; Deut. 28:1-14).

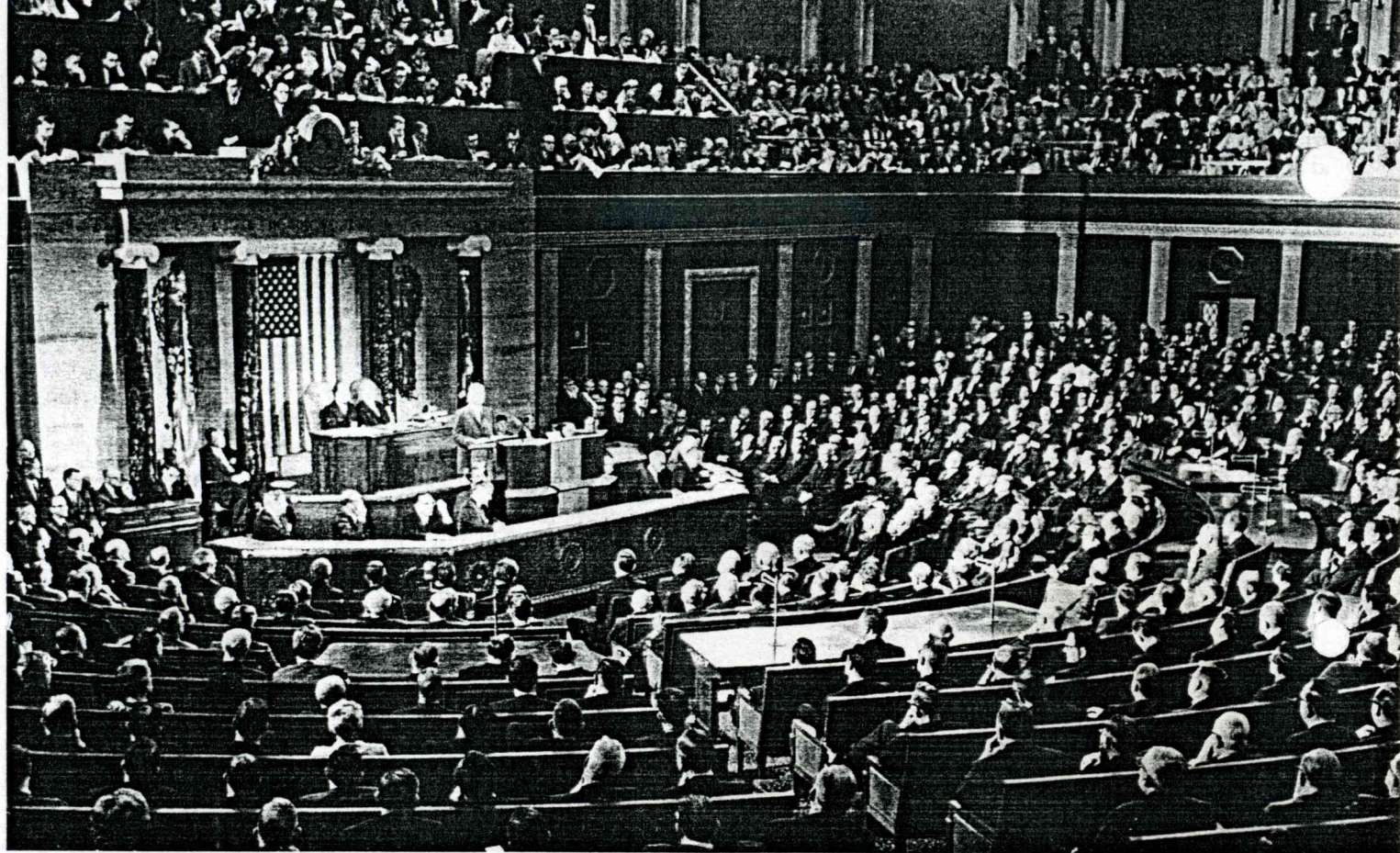
Un contrat de mariage

Lorsque l'Éternel (la Parole, Jean 1:1-3, qui allait ultérieurement être incarnée en la personne de Jésus-Christ — verset 14), créa les premiers êtres humains, institua-t-Il également le mariage (Gen. 2:21-25)? Des siècles plus tard, ce même personnage divin signa, pourrait-on dire, un "contrat de mariage" avec la nation d'Israël. Très peu de gens comprennent ce fait important.

1. Quand et comment Celui qui devint plus tard Jésus-Christ, devint-Il l'époux d'Israël? Jér. 31:31-32; Ezéch. 16:8. Notez bien le "Oui" que prononça "l'épouse" — Israël — à son "Mari", à l'Éternel Dieu, le Seigneur, (Ex. 19:8 et 24:7), qui devint le Christ.

REMARQUE: L'Alliance conclue au mont Sinaï représentait un contrat de mariage entre un homme et une femme. *Symboliquement* parlant, c'était un contrat de "mariage" entre la Parole (le Christ) et la nation d'Israël.

Jésus-Christ — l'Éternel de l'Ancien Testament — qui était l'Époux, promit à la nation d'Israël de la



Wide World

UNE ASSEMBLEE LEGISLATIVE — Cette session du Congrès des Etats-Unis constitue un rassemblement typique du Corps législatif où sont élaborées les lois imparfaites des hommes. Par contraste, les lois de Dieu — le Législateur suprême — sont parfaites; elles sont conçues pour apporter, à ceux qui s'y soumettent, bonheur et prospérité.

protéger et de pourvoir à tous ses besoins matériels. La nation, en tant qu'épouse, promet à son tour de Lui être fidèle — de s'abstenir de commettre l'adultère avec les "dieux" des autres nations (Ex. 34:12-17). Israël, en tant que nation, accepta le rôle d'épouse. Elle accepta d'obéir à son "Mari".

2. Quelles étaient les bénédictions que le "Mari" d'Israël s'engageait à promulguer à Son épouse si elle vivait conformément aux lois qu'elle avait promis d'observer? Revoyez Lévitique 26:3-13 et Deutéronome 28:1-14.

REMARQUE: Rappelez-vous que dans la 16^e Leçon, nous avons parlé des bénédictions matérielles que les enfants d'Israël auraient reçues s'ils avaient obéi aux lois divines. Nous avons également vu quelles malédictions s'abattaient sur eux, en cas de désobéissance (Lév. 26:14-39; Deut. 28:15-68)

Fondée sur la Loi éternelle

La Loi d'amour, éternelle et spirituelle, était déjà en vigueur *avant* la création d'Adam et d'Eve. Rappelez-vous qu'immédiatement après avoir créé nos premiers parents, Dieu leur communiqua Ses

Commandements. Cependant, Adam et Eve Lui désobéirent, et se virent — eux ainsi que leurs descendants — refuser l'accès au Saint-Esprit.

La Bible indique que la connaissance de la Loi divine a été réservée à un petit nombre d'individus, dans les temps anciens. Ceux que Dieu a appelés, à travers l'histoire, pour remplir une mission spéciale à Son service — les prophètes et les patriarches de jadis — connaissaient les Dix Commandements, ainsi que les autres lois et ordonnances; et ils les observèrent! Il importe que nous comprenions bien cela, à mesure que nous étudions l'Ancienne et la Nouvelle Alliances.

1. Comme nous l'avons vu dans la Leçon précédente, le patriarche Abraham fut appelé par Dieu dans un dessein spécial. Dieu conclut une alliance avec lui, et Il lui accorda la compréhension de Sa Loi spirituelle et éternelle. La Bible indique-t-elle clairement qu'Abraham a obéi à Dieu? Gen. 26:5. Quels étaient les commandements auxquels il a obéi? Même verset.

REMARQUE: Abraham connaissait les Dix Commandements — et il les observait. Il appliquait également les *lois* et les *statuts* divins. Mais de quoi s'agissait-il?

Ces statuts révèlent le Législateur suprême. D'une façon générale, ils ordonnent ou interdisent certaines choses de moindre importance que les Dix Commandements. Aussi ces statuts et ces autres lois *amplifient-ils*, ou révèlent-ils, des applications spécifiques des Dix Commandements.

En plus des statuts, Dieu donna aux patriarches Ses ordonnances, pour protéger les droits de chacun. Celles-ci sont des décisions formelles, basées sur la Loi divine; elles servent à régler certains conflits d'une même nature, destinés à se répéter, et à prononcer une sentence ou un verdict.

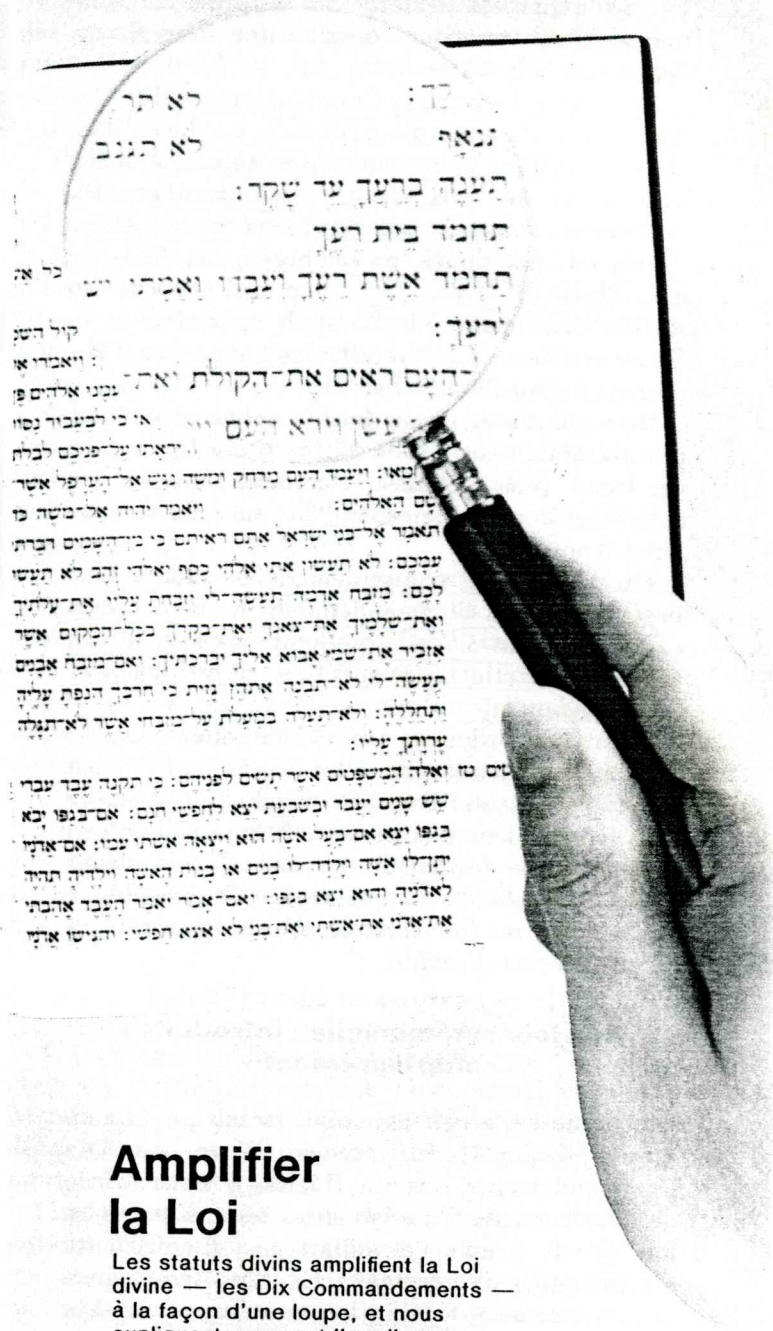
2. Y a-t-il d'autres exemples montrant que Dieu rappela à la nation d'Israël les lois qui étaient déjà en vigueur? Ex. 16:28; 18:16.

REMARQUE: Israël n'aurait pas pu refuser d'obéir à telle ou telle loi si celles-ci n'existaient pas. Les deux passages en question s'appliquent à une époque *antérieure* à l'arrivée d'Israël au Sinaï — avant la ratification de l'Alliance conclue par l'intermédiaire de Moïse.

Par conséquent, selon la Bible, les Commandements, les ordonnances, les statuts et les lois — basés les uns comme les autres sur l'amour envers Dieu et l'amour envers le prochain — étaient déjà en vigueur *avant la ratification* du contrat de mariage conclu entre Dieu et la nation d'Israël.

“Dans ce cas, direz-vous peut-être, pourquoi Dieu a-t-Il révélé Sa Loi aux enfants d'Israël, lorsqu'Il a conclu Son Alliance avec eux?” Tout simplement parce que le peuple s'était à tel point éloigné de la vérité qu'à l'époque de Moïse, Dieu dut à *nouveau* révéler Ses lois et Ses statuts à Israël. Au cours de ses années de captivité, Israël avait oublié une bonne partie — pour ne pas dire la totalité — de la voie divine. Etant donné que les Dix Commandements étaient déjà en vigueur, la seule chose qui eût été nouvelle, au Sinaï, c'était la forme *écrite et codifiée* sous laquelle Dieu communiqua Ses Commandements après les avoir répétés de Sa propre voix. Les lois civiles et les statuts furent également révélés à Israël pour leur montrer comment les Dix Commandements devaient être appliqués à la nation physique (rappelons que les lois civiles furent écrites dans le “livre de l'alliance” — Ex. 24:3-4, 7).

D'une façon générale, les Dix Commandements s'appliquent au comportement de chaque individu. Les statuts, quant à eux, concernent les affaires de l'Église ou de l'État. Les ordonnances traitent des décisions prises conformément aux principes contenus dans les Dix Commandements et les statuts.



Amplifier la Loi

Les statuts divins amplifient la Loi divine — les Dix Commandements — à la façon d'une loupe, et nous expliquent comment l'appliquer. Une loupe grossit ici un passage dans une Bible hébraïque, où apparaissent les cinq derniers Commandements.

Veillez maintenant noter la manière dont les statuts amplifient les Dix Commandements.

3. Quel est le premier Commandement? Ex. 20:3. Quel est le statut qui amplifie ce Commandement, ou qui décrit une façon de l'appliquer? Ex. 23:14.

REMARQUE: Le premier Commandement dit: "Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face." Les statuts relatifs à l'observance des Fêtes annuelles amplifient le premier Commandement. Ils expliquent comment adorer le véritable Dieu: "Trois fois par année, tu célébreras des fêtes en mon honneur" (Ex. 23:14). Ceux qui gardent ces statuts bénéficient d'un contact spécial avec le Créateur Dieu, et se familiarisent avec Son Plan magistral pour l'humanité.

De nombreuses autres lois — celles contenues, par exemple, dans Exode 22:14, 19 — expliquent de façon plus détaillée comment observer le septième Commandement: "Tu ne commettras point d'adultère."

Par conséquent, non seulement les statuts sont basés sur les Dix Commandements, mais encore ils expliquent plus à fond comment observer la Loi spirituelle telle que codifiée dans les Dix Commandements.

Etant donné que les Dix Commandements, les statuts, les ordonnances et les lois étaient déjà en vigueur *avant* que Dieu eût conclu Son Alliance avec Israël, aucun d'entre eux n'a été aboli en l'an 31, lorsque le testament de Jésus-Christ devint effectif après la crucifixion. Une alliance quelconque, rendue caduque, n'annule en rien ce qu'elle *n'a pas introduit*.

Des lois cérémonielles introduites ultérieurement

Lorsque l'Éternel rassembla Israël au pied du mont Sinaï, Il lui communiqua les Dix Commandements. Ensuite, Il laissa à Moïse le soin de faire connaître aux Israélites les statuts et les lois que le peuple ne voulait pas que Dieu lui communique directement (Ex. 20-24). Comme nous venons de le voir, ces statuts et ces lois amplifient les Dix Commandements.

En revanche, savez-vous quand les rites concernant les sacrifices ont commencé? Et quand ont-ils *cessé* d'être obligatoires? Comment peut-on les distinguer des statuts et des lois de l'Ancien Testament?

1. Remarquez que, dans le "livre de l'alliance", il n'est fait mention que d'un seul sacrifice. Lequel? Ex. 23:18.

REMARQUE: Dieu parle d'un sacrifice "en MON



LA PAQUE — fut instituée avant l'Ancienne Alliance, et à *perpétuité*. A présent, elle s'observe avec les symboles du Nouveau Testament: le pain et le vin, conformément aux instructions du Christ — "notre Pâque" (I Cor. 5:7).

honneur". La Pâque fut instituée en Egypte (Ex. 12:1-14), bien des semaines avant le Sinaï. Elle fut confirmée lors de l'Alliance faite en ce lieu, mais elle ne fut pas instituée par cette Alliance (rappelez-vous qu'une alliance est un contrat passé entre deux personnes — ou groupes de personnes — et peut inclure des affaires antérieures).

2. Lorsque Dieu, après avoir fait sortir Israël du pays d'Egypte, lui fit connaître les termes de Son Alliance, lui donna-Il des instructions au sujet des sacrifices? Jér. 7:22-23.

REMARQUE: Au début, Dieu n'ordonna pas à Son peuple d'offrir des sacrifices. Cela explique pourquoi les sacrifices — institués pour un certain laps de temps, et *après* la ratification de la première Alliance conclue au Sinaï — ne furent PAS repris, sous des symboles différents dans l'Eglise du Nouveau Testament. Seule la Pâque a été conservée dans le Nouveau Testament avec les SYMBOLES du pain sans levain et du vin. Et pourquoi observe-t-on *encore* la Pâque, aujourd'hui? Parce qu'elle a été instituée *avant* la première Alliance.

Le fait même que Jésus ait substitué à l'agneau pascal le pain sans levain et le vin — seule

substitution qu'Il ait, incidemment, opérée — mais qu'Il n'ait pas conservé les offrandes lévitiques, constitue une preuve que ces offrandes cérémonielles étaient temporaires; elles ne sont plus nécessaires aujourd'hui. La Pâque, bien entendu, s'observe toujours, mais avec les symboles du Nouveau Testament.

Considérons d'autres preuves à ce sujet:

3. Quand et pourquoi Dieu ordonna-t-Il aux Israélites de faire des sacrifices? Gal. 3:19.

REMARQUE: L'apôtre Paul explique que les rituels et les sacrifices furent ajoutés "ensuite à cause des transgressions" — du fait que les Israélites transgressaient la Loi spirituelle de Dieu.

Lorsque Dieu conclut Son Alliance avec l'ancien Israël, Il écrivit les Dix Commandements sur deux tables de pierre. A la même époque, Il ordonna également à Moïse d'écrire Ses lois et Ses statuts civils dans un livre. Toutefois, ce livre ne contenait pas, au début, les lois relatives aux sacrifices consumés par le feu, aux holocaustes et aux ablutions. Dieu les ajouta plus tard, en tant que code à part des statuts civils, parce que les Israélites transgressaient les lois divines.

Ces lois cérémonielles, comme le montrent les sept premiers chapitres du Lévitique, exigeaient un travail énorme. C'est la raison pour laquelle elles furent appelées les "oeuvres de la loi", à l'époque du Nouveau Testament (Gal. 2:16).

4. Combien de temps cette loi additionnelle devait-elle être en vigueur? Gal. 3:19. Notez les mots: "jusqu'à ce que vint la postérité". Quel était le but de cette loi concernant les oeuvres? Verset 24; Héb. 10:1-12.

REMARQUE: Ces lois physiques préfiguraient le sacrifice du Christ; elles servaient à rappeler au peuple ses péchés, à lui faire comprendre la nécessité d'un Messie — le véritable Agneau pascal (I Cor. 5:7) — qui paierait l'amende encourue par les transgressions de toute l'humanité (Héb. 10). Après la venue du Messie ces lois sacrificielles cessèrent.

Notez également que ces lois, cérémonielles et temporaires, ne définissaient pas le péché. Elles servaient à "rappeler le péché". Les lois spirituelles quant à elles, définissent le péché. Elles expliquent en quoi consiste le péché. Nous devons donc toujours observer ces lois spirituelles, non seulement selon la lettre, mais aussi selon l'esprit.

Quant aux offrandes volontaires de sacrifices, bien entendu, elles existaient en principe avant Moïse.

Dès le début, Celui qui devint le Christ Se porta volontaire pour S'offrir en tant qu'expiation pour

les péchés de l'humanité (Apoc. 13:8). Caïn et Abel offrirent à Dieu des offrandes volontaires (Gen. 4:3-4). Mais, pendant la période s'étendant de Moïse au Christ, la pratique consistant à offrir des sacrifices devint obligatoire; elle se limita au plan cérémoniel et fut administrée de façon précise.

Pourquoi?

Tout simplement — et nous avons vu cela dans la Leçon précédente — parce que les enfants d'Israël étaient un peuple physique, charnel, et que le Saint-Esprit ne leur avait pas été promis. Ils ne pouvaient donc pas s'offrir à Dieu, en faisant preuve d'obéissance (Deut. 29:4). Aussi l'Eternel leur ordonna-t-Il d'effectuer des purifications rituelles, d'offrir des sacrifices d'animaux, et autres substitués physiques. Ils avaient besoin de se rappeler que Jésus allait un jour être sacrifié. Ils avaient besoin de savoir que le Saint-Esprit — qui nous purifie de tous nos péchés — serait un jour disponible.

Ces lois cérémonielles devinrent caduques lorsque l'Agneau de Dieu mourut pour les péchés de l'humanité, et lorsque le Saint-Esprit commença à être disponible pour ceux que Dieu appellerait. Notez qu'elles ne cessèrent pas du fait qu'elles appartenaient à la première — ou à l'ancienne — Alliance. Elles avaient été ajoutées après la ratification de la première Alliance (du contrat de mariage), conclue entre le Christ et Israël (Ex. 24). Les rituels — ou les lois cérémonielles — cessèrent d'être obligatoires lorsque le vrai sacrifice, pour l'expiation des péchés, fut offert.

Israël rompt le contrat

1. La première Alliance, ratifiée au mont Sinaï, était un contrat de mariage entre Israël et le Membre de la Famille divine qui devint plus tard Jésus-Christ. Israël rompit-il ce contrat de mariage? Jér. 3:6-7; 11:10.

REMARQUE: L'ancien Israël se divisa en deux nations: "la maison d'Israël", au nord — et "la maison de Juda", au sud. La Maison d'Israël ne fut pas fidèle aux engagements stipulés dans le contrat de mariage. Le peuple cessa d'adorer Dieu. Il se mit à imiter les coutumes des nations païennes, et à servir leurs faux dieux. Il rompit ses engagements avec Dieu, et commit l'adultère spirituel.

2. Dieu est saint; Il ne "cohabite" pas avec le péché. Fut-Il contraint, par conséquent, de Se séparer de Son "épouse"? Esaïe 59:1-2. Le Christ répudia-t-Il la Maison d'Israël? Jér. 3:8; Esaïe 50:1.

REMARQUE: Les rapports entre Dieu et Son

peuple empirèrent à tel point qu'Il fut contraint de divorcer des dix tribus du nord (Maison d'Israël). Ce sont les péchés de la Maison d'Israël qui causèrent sa séparation d'avec Dieu. Il châtia Son peuple en l'envoyant en captivité, loin de la Palestine, sous le joug des Assyriens (II Rois 17:6-19).

Cependant, Dieu n'écarta pas définitivement la Maison de Juda bien qu'elle aussi fût emmenée en captivité, pour un temps, à cause de ses propres péchés (II Chron. 36:14-21). Un grand nombre des gens de la Maison de Juda se repentirent de leurs péchés, après la captivité. Ils retournèrent en Palestine, sous les conditions stipulées dans l'Alliance du mont Sinaï. Toutefois, la Maison de Juda devint "sage à ses propres yeux", comme le démontrèrent les pharisiens plusieurs générations plus tard.

La Parole — qui allait devenir Jésus-Christ — avait prévu un *nouveau* contrat de mariage avec des termes différents. Jésus-Christ, l'Époux de la Maison de Juda, mourut, provoquant ainsi l'annulation de Son mariage avec Israël. Sa mort Le libéra de Son contrat de mariage. Il est désormais libre de Se remarier. Mais cette fois-ci, Il Se mariera avec un peuple "spirituel" — l'Israël repentant, pardonné, purifié de tout péché — c'est-à-dire avec l'Église du Nouveau Testament, qui naîtra de Dieu à Son retour.

D'autres précisions suivront. Mais il importe, avant tout, que vous compreniez bien la nécessité d'une Nouvelle Alliance.

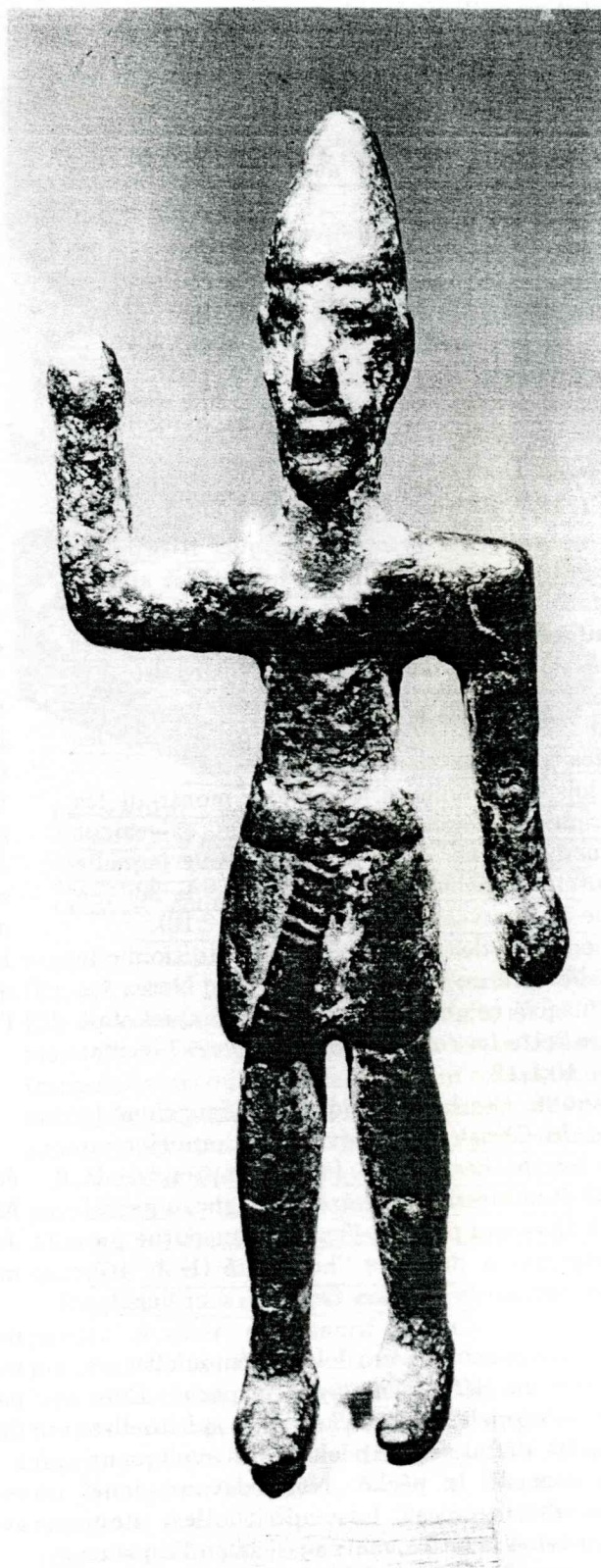
Un nouveau contrat de mariage

1. L'Éternel promet-Il de conclure une NOUVELLE Alliance — un nouveau contrat de mariage — avec la Maison d'Israël et la Maison de Juda, avant même que la Maison de Juda (sous l'Ancienne Alliance) n'eût été emmenée en captivité pour avoir transgressé Sa Loi? Jér. 31:31.

2. Faisant allusion à la fonction spirituelle de Souverain Sacrificateur — fonction occupée par le Christ aujourd'hui — l'apôtre Paul montra-t-il clairement que le Messie conclurait une Nouvelle Alliance avec Son peuple? Hébr. 8:6-8.

3. La nécessité d'une Nouvelle Alliance provient-elle du fait que l'Ancienne Alliance n'était pas "sans défaut"? Verset 7. Son imperfection provenait-elle de la Loi elle-même? Ps. 19:8; Rom. 7:12.

4. L'imperfection ne provenait pas de la Loi — car celle-ci est parfaite — ni de Dieu qui a fidèlement respecté tous Ses engagements dans cette Alliance. Qui était donc à blâmer? Hébr. 8:8.



UNE IDOLE — Plutôt que de se façonner un "dieu" quelconque, et de l'adorer — ce que fit l'Israël rebelle — les chrétiens engendrés de l'Esprit adorent le Dieu vivant, le Créateur, qui grave Ses lois dans leur esprit.

National Museum of Antiquities

Notez les paroles suivantes: "C'est avec l'expression d'un blâme" et "avec la maison d'Israël et la maison de Juda". Qui, par conséquent, était à blâmer? Deut. 5:29.

REMARQUE: Le point faible de l'Ancienne Alliance ne se situait pas dans les lois en vigueur, mais dans le peuple avec qui elle avait été conclue. Comment cela? Parce que les enfants d'Israël étaient incapables de respecter fidèlement les conditions parfaites que Dieu avait stipulées dans ce contrat, n'ayant reçu aucune promesse concernant la réception du Saint-Esprit qui leur aurait permis de respecter ces conditions. Etant donné que les Israélites ne craignaient pas Dieu, ils ne respectèrent pas leurs engagements dans ce contrat de mariage. Il en sera différemment lorsque la Nouvelle Alliance sera conclue.

Dieu, bien entendu, savait que l'ancien Israël violerait l'Alliance qu'Il avait conclue avec le peuple. Il voulait, par les nombreuses infidélités d'Israël, enseigner à l'humanité plusieurs grandes leçons.

5. Sous les termes de la Nouvelle Alliance, qu'est-ce que Dieu projette de faire? Hébr. 8:9-10; Jér. 31:33. Par quelle puissance ces lois seront-elles écrites? II Cor. 3:3.

REMARQUE: Sous le premier contrat de mariage, ratifié au Sinaï, Dieu écrivit les Dix Commandements sur deux tables de pierre. Les Israélites pouvaient voir la Loi, mais celle-ci n'était ni dans leur coeur ni dans leur esprit. Elle ne cohabitait pas harmonieusement avec eux. Cependant, le Christ a promis que, sous la Nouvelle Alliance, Il conclura un contrat de mariage avec ceux qui auront les principes de Sa Loi gravés dans leur coeur et dans leur esprit, de façon indélébile, par le Saint-Esprit.

Cette fois, pour éliminer toute imperfection, la Nouvelle Alliance ne sera pas conclue avec des Israélites physiques et charnels, qui peuvent pécher. Cette Alliance sera conclue avec des Israélites *nés de l'Esprit*, à qui les péchés auront été pardonnés, des êtres qui auront les lois divines gravées dans leur coeur et dans leur esprit, et qui *ne pourront plus ni pécher ni violer l'Alliance*. L'apôtre Jean déclare que ce n'est qu'au moment de la résurrection, lorsque nous serons "nés de nouveau" — composés d'esprit — que nous serons incapables de pécher, ayant revêtu la nature sainte de Dieu — Son caractère divin — pour l'éternité (I Jean 3:9; II Pi. 1:4).

Contrairement à ce qu'un grand nombre de gens supposent, la Nouvelle Alliance ne sera pas conclue avec les Gentils (les païens). Les Alliances, de même que les promesses, appartiennent à Israël

(Rom. 9:4). Qu'en sera-t-il des Gentils? Seront-ils laissés de côté?

6. Les Gentils peuvent-ils espérer participer un jour aux promesses divines faites à Abraham, ainsi qu'aux promesses relatives à la Nouvelle Alliance? Eph. 2:11-13, 19; Gal. 3:29; Rom. 11:11-25.

REMARQUE: Dans la 16^e Leçon, nous avons étudié, en détail, comment hommes et femmes de toutes langues, de toutes races et de toutes nationalités peuvent, par le Christ, faire partie de la Nouvelle Alliance, en devenant des "Israélites spirituels". Grâce au Christ, qui fut immolé pour que Son testament irrévocable prenne effet, il est désormais possible à tous les individus, de *toutes nations*, de devenir "héritiers selon la promesse" que Dieu fit à Abraham, et de faire éventuellement partie du mariage de la Nouvelle Alliance.

Les conditions de la Nouvelle Alliance

Il existe, dans le christianisme traditionnel, un enseignement fort répandu selon lequel la Loi divine serait responsable de l'échec de l'Ancienne Alliance! L'Ancienne Alliance aurait été synonyme de Loi, tandis que la Nouvelle — basée uniquement sur les promesses — aurait *aboli* les Dix Commandements. Pourquoi ce raisonnement est-il erroné?

1. Le Seigneur (le Christ) est-Il le Messager de la Nouvelle Alliance? Mal. 3:1. Quel message le Christ prêcha-t-Il durant Son ministère? Marc 1:14.

REMARQUE: Selon la prophétie, Jésus-Christ devait venir en tant que Messager de la Nouvelle Alliance. Les conditions de cette dernière faisaient partie intégrante de l'Évangile du Royaume de Dieu que le Messie prêcha.

A l'instar de Moïse, qui fut le médiateur de la première Alliance, faite au Sinaï, le Christ est le Médiateur de la Nouvelle Alliance. Alors que Son mariage avec Israël, au mont Sinaï, instaura le royaume physique d'Israël, le mariage du Christ avec l'Église instaurera le Royaume spirituel de Dieu. L'Évangile que Jésus prêcha — l'annonce du Royaume de Dieu — représente la nouvelle de ce mariage futur.

2. Le repentir et la foi en l'Évangile font-ils partie des conditions de la Nouvelle Alliance? Marc 1:15. Le Christ ordonna-t-Il à Ses disciples d'enseigner au monde les termes de la Nouvelle Alliance? Matth. 28:19-20.

REMARQUE: L'Évangile du Royaume de Dieu comporte les termes et les conditions requises pour faire partie du contrat de la Nouvelle Alliance avec Jésus-Christ. L'enseignement de Jésus, à Ses

Prête pour
le MARIAGE?

Semblables à une fiancée qui se prépare pour les noces, les chrétiens engendrés de l'Esprit doivent se préparer en vue de leur prochain "mariage" avec le Christ.

Ambassador College



disciples, explique les termes de la Nouvelle Alliance. En quoi consistent les autres termes que nous devons nous efforcer de respecter, afin de faire partie du nouveau contrat de mariage avec le Christ?

3. La Nouvelle Alliance exige-t-elle l'obéissance aux Dix Commandements? Matth. 19:17-19.

REMARQUE: L'observance de la Loi spirituelle, telle qu'elle est définie par les Dix Commandements, est l'une des conditions de la Nouvelle Alliance.

4. Il y a ceux qui prétendent que Jésus est venu pour abolir *toutes* les lois divines — y compris les statuts et les ordonnances qui faisaient partie des termes de la première Alliance. Que déclara le Christ à ce sujet? Matth. 5:17-20.

REMARQUE: A l'époque du ministère de Jésus, les écrits connus aujourd'hui sous le nom d'*Ancien Testament* ne portaient pas ce nom. On les appelait: "La Loi, les Prophètes et les Psaumes". Jésus montra clairement qu'Il n'était *pas* venu pour détruire, ou abolir, les lois divines comprises dans ces Ecritures; Il est venu pour les "accomplir" — pour les **OBSERVER!**

L'Eglise de Dieu est bâtie sur le **FONDEMENT** même des apôtres et des *prophètes*, Jésus-Christ étant la pierre angulaire (Eph. 2:20). Une bonne partie des doctrines et des enseignements de l'Eglise de Dieu du Nouveau Testament provient des écrits des prophètes, préservés dans ce qu'on appelle l'Ancien Testament.

5. Les prophéties annonçaient-elles que Jésus viendrait *amplifier* la Loi? Esaïe 42:21.

REMARQUE: De même que les statuts, les ordonnances et les lois amplifiaient les Dix Commandements, le Christ a amplifié les Dix Commandements, dans la Nouvelle Alliance, de manière à ce qu'on les observe selon l'esprit.

Veillez noter dans quelle mesure les "Israélites spirituels", qui sont engendrés de Dieu, doivent désormais s'efforcer d'obéir à la Loi.

6. Le Christ a-t-Il montré qu'il ne suffit pas d'obéir à la Loi selon la lettre, mais que nous devons désormais l'observer également "selon l'esprit"? Matth. 5:21-22, 27-28.

REMARQUE: Sous les termes et les conditions de la Nouvelle Alliance, nous devons obéir aux Dix Commandements dans toute leur *intention spirituelle*. Non seulement nous ne devons pas commettre les actes physiques que sont l'adultère et le meurtre (la lettre de la Loi), mais nous devons en outre ne pas les commettre en *pensée!*

7. Le Christ amplifia-t-Il aussi — révéla-t-Il dans leur sens spirituel — certains statuts et lois? Versets 38-42. Dans quel but précis doit-on obéir

aux lois divines, selon l'esprit? Verset 48 (une meilleure traduction du mot "soyez" est: "devenez").

REMARQUE: N'oubliez pas que les instructions de Jésus ne s'appliquaient pas à un gouvernement civil — ce qui était le cas dans l'Ancien Testament — mais qu'elles s'adressent à une EGLISE spirituelle.

Au versets 38-42, Il a cité l'Ancienne Alliance — Ex. 21:24. Il a révélé qu'un vrai chrétien doit être disposé à souffrir injustement, si nécessaire (voir également I Pi. 2:19-20; Rom. 13:1-7). Il amplifia, pour l'Eglise du Nouveau Testament, l'APPLICATION des lois civiles telles qu'elles avaient été communiquées à l'ancien Israël. Loin de les abolir, le Christ les amplifia. Il les rendit plus honorables encore (Esaïe 42:21).

Alors que ces lois strictes étaient nationales — qu'elles s'appliquaient à une nation charnelle et qu'elles devaient être respectées de façon stricte — Il les éleva au plan spirituel, qui régira finalement toute la société humaine. A six reprises, Jésus déclara: "Vous avez entendu [ou vous avez appris] qu'il a été dit . . . Mais moi je vous dis . . ." Puis, Il expliqua l'application des principes spirituels contenus dans les lois communiquées à l'ancien Israël.

8. Nous avons déjà vu que les lois cérémonielles de l'Ancien Testament attiraient l'attention sur le sacrifice suprême du Christ. Le Christ ayant été immolé, doit-on encore, de nos jours, offrir des sacrifices? I Pi. 2:5; Rom. 12:1.

REMARQUE: L'offrande de sacrifices d'animaux, en tant que rappels des péchés déjà effacés par Jésus — qui donna Sa vie en rançon pour tous les péchés de l'humanité — cessa d'être nécessaire après Sa mort, en l'an 31 de notre ère. Cependant, les chrétiens doivent désormais offrir des sacrifices spirituels. C'est un principe spirituel que de s'offrir à Dieu — se "sacrifier à Lui" — par une entière obéissance.

La fiancée se prépare

La première Alliance fut conclue avec un peuple, dès que ce dernier promit d'obéir. Mais il désobéit. La Nouvelle Alliance sera conclue uniquement avec une Eglise née de l'Esprit — un groupe d'individus qui, pendant leur vie physique, auront été engendrés du Saint-Esprit, et auront déjà prouvé leur détermination à obéir à Dieu. L'Ancienne Alliance fut conclue, elle, avec des êtres pécheurs et mortels. La Nouvelle sera conclue avec des êtres devenus parfaits et immortels. Il importe de bien comprendre ce point.

1. La Bible indique-t-elle clairement que les chrétiens engendrés du Saint-Esprit se marieront avec Jésus-Christ? Rom. 7:4. L'Eglise est-elle fiancée au Christ? II Cor. 11:2. Que compte faire le Christ, avant de Se marier avec Son Eglise? Eph. 5:22-32 (notamment les versets 26 et 27).

REMARQUE: La véritable Eglise de Dieu est maintenant la fiancée du Christ; Il l'épousera à Son retour, lors de la résurrection des saints à l'immortalité. Jésus-Christ et Son Eglise seront unis par les liens du mariage pour l'ÉTERNITÉ, conformément aux termes et aux conditions de la Nouvelle Alliance.

Toutefois, avant d'épouser l'Eglise, Jésus entend bien la "purifier" du péché, par la puissance du Saint-Esprit (verset 26). En fin de compte, lors de la résurrection, lorsqu'elle naîtra de l'Esprit, l'Eglise sera "sans souillure" — délivrée du péché. Elle aura revêtu la sainteté et la perfection de la Famille divine (II Pi. 1:4; I Jean 3:9). Elle sera alors capable d'obéir parfaitement au Christ, pour l'éternité. C'est alors que le Christ EPOUSERA Son Eglise, parfaitement soumise.

2. Pourquoi la Nouvelle Alliance est-elle "plus excellente"? Hébr. 8:6. Notez les mots: "établie sur de meilleures promesses". Le Saint-Esprit est-il l'une de ces meilleures promesses? Verset 10; II Cor. 3:3.

REMARQUE: On se souviendra que l'Ancienne Alliance était basée sur la promesse du droit d'aînesse, faite par Dieu à Abraham. Cette promesse ne fut faite qu'à une seule nation: Israël. Elle ne garantissait que des bénédictions matérielles et temporaires. Le Saint-Esprit, qui aurait pu commencer à graver les lois divines dans le cœur et l'esprit des Israélites, n'avait pas encore, sous l'Ancienne Alliance, été promis à ces derniers. Mais c'est le cas, aujourd'hui, pour ceux que Dieu appelle et engendre de Son Saint-Esprit.

Bien que la Nouvelle Alliance *n'ait pas encore été conclue* — que son contrat n'ait pas encore été signé, scellé et ratifié — le Saint-Esprit commence à graver la Loi divine dans le cœur de ceux que Dieu appelle. Ces derniers peuvent désormais recevoir l'Esprit de Dieu, qui les engendre à la vie, qui les aide à vaincre le péché, qui leur ouvre l'esprit à la compréhension des choses spirituelles, et qui les guide dans la voie divine. Le Saint-Esprit leur est disponible — et il peut leur fournir la force de vaincre Satan et d'accomplir l'Oeuvre divine.

3. Comment reçoit-on le Saint-Esprit? Actes 2:38. Devient-on alors membre du corps — ou de l'Eglise — du Christ? I Cor. 12:12-13. Que doivent faire les chrétiens engendrés dès qu'ils deviennent

membres de l'Eglise de Dieu — la future épouse du Christ? II Pi. 3:18; Apoc. 21:7; Matth. 24:13.

REMARQUE: Le fait de posséder le Saint-Esprit ne suffit pas. Dès que nous l'avons, nous devons l'utiliser pour croître dans la connaissance et dans la compréhension spirituelles de la parole divine, pour édifier en nous les attributs du caractère spirituel de Dieu (Gal. 5:22-23). Nous devons, en outre, résister aux attitudes que Satan émet dans notre esprit (Eph. 2:2).

Ce sont là les conditions requises pour être inclus dans le contrat de mariage de la Nouvelle Alliance, et pour épouser le Christ à la résurrection des morts. C'est alors que la *postérité spirituelle* d'Abraham — Ses héritiers par le Christ — hériteront toutes les autres choses merveilleuses promises par la Nouvelle Alliance; c'est-à-dire la vie éternelle, la qualité de fils dans le Royaume de Dieu, l'autorité de régner avec le Christ sur les nations, et la terre comme héritage éternel!

Ceux que Dieu a appelé à participer à ce contrat de mariage de la Nouvelle Alliance se préparent à épouser le Christ, à Son retour.

D'autres, appelés à travers les âges, qui ont suivi jusqu'à la mort la voie divine, ont été préparés par Dieu et ils attendent la résurrection. Lorsque cette dernière aura lieu, eux aussi feront partie de la Nouvelle Alliance.

Après Son retour, Jésus continuera à proposer aux êtres humains, pendant le Millénium, de participer à la Nouvelle Alliance. Il en sera de même en ce qui concerne les mortels qui seront ressuscités pendant la période du jugement du Grand Trône Blanc, après le Millénium. C'est durant cette époque-là que les Israélites d'antan se verront offrir l'occasion de devenir participants de cette Nouvelle Alliance, avec le Christ.

4. Comment la Bible décrit-elle le mariage glorieux du Christ — de l'Agneau? Apoc. 19:6-9. L'Eglise de Dieu sera-t-elle prête à épouser le Christ, à Son retour? Verset 7. Aura-t-elle alors été purifiée? Verset 8. S'agit-il des saints ressuscités, qui épouseront le Christ? Même verset.

REMARQUE: Lors de la première résurrection, lorsque Jésus reviendra dans toute Sa puissance et dans toute Sa gloire, Il épousera l'Israël spirituel, repentant, pardonné et purifié — l'Eglise du Nouveau Testament naissant alors dans le Royaume de Dieu. La Nouvelle Alliance aura alors été ratifiée avec ceux qui en feront partie.

L'époque de ces noces approche à grands pas. Comme l'a écrit l'apôtre Jean: "Heureux ceux qui sont appelés au festin des noces de l'agneau!" (Apoc. 19:9).

Y serez-vous?